

Le 30 mars 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

des députés bruxellois

Alain DESTEXHE et Olivier de CLIPPELE (MR)

Amélioration de la situation des finances communales

Partant du constat que les communes bruxelloises se se plaignent régulièrement de la détérioration des recettes et des charges supplémentaires auxquelles elles seraient confrontées, les parlementaires bruxellois Alain DESTEXHE et Olivier de CLIPPELE déposent aujourd'hui une **proposition de résolution visant à améliorer la gestion publique des communes** afin d'obtenir une diminution des dépenses, une augmentation de l'efficacité ainsi qu'une modernisation des finances et de la gestion en Région de Bruxelles Capitale.

Les mesures proposées sont notamment la **simplification des structures communales** qui souffrent d'un manque criant de rationalité (il existe de nombreux services qui font deux fois le même travail comme par exemple le service social et le CPAS), ainsi que sur le **renforcement des compétences et des outils de contrôle de l'administration régionale**, notamment par la création, au sein de la Direction régionale, d'une **cellule d'audit interne**. En effet, le « Comité d'accompagnement », institué par l'ordonnance du 19 juillet 2007 et qui vise à améliorer la situation budgétaire des communes, est installé au cabinet du Ministre Président. Il n'est donc pas pourvu de la même indépendance qu'un comité d'audit et se trouve dès lors influencé par les souhaits politiques du gouvernement bruxellois.

De plus, il est nécessaire d'**améliorer les outils d'analyse financière tout en renforçant la transparence des états financiers des pouvoirs locaux**. Transparence assurée par la **publication en ligne des comptes communaux** selon un schéma comparable à celui imposé à plus de 200.000 entreprises qui déposent chaque année leurs comptes à la BNB, tout comme chaque ASBL du pays, ainsi que la publication des profils DEXIA. La **simplification de la comptabilité communale** (par une gestion analytique par activité permettant d'organiser une comparabilité des budgets et des comptes des dix-neuf communes de la Région), ainsi que la **réforme d'une série de procédures comptables** (dont le coût et la lourdeur ne peuvent que nuire à l'efficacité de la politique des pouvoirs locaux), s'inscrivent également dans cet objectif de plus grande transparence des comptes communaux.

Alain DESTEXHE et Olivier de CLIPPELE proposent également de **simplifier le financement des communes** en introduisant une **nouvelle culture administrative** avec l'obligation pour les communes de publier annuellement (comme la France l'impose déjà) un « **bilan social** » reprenant l'ensemble des dépenses liées au personnel, tout en soutenant l'adoption de diverses mesures destinées à **lutter contre l'absentéisme** (qui atteint 50% en moyenne dans certains services de certaines communes bruxelloises !) et en établissant un **système d'évaluation annuelle de la performance des agents communaux**, ce qui est déjà d'application au sein des administrations publiques européennes et de la majorité des entreprises privées.

Les deux députés MR soulignent également la nécessité d'adopter une **ordonnance cadre** permettant de mettre fin à la **disparité en matière des règlements des taxes communales** sur un territoire d'à peine 160 Km² (19 réglementations différentes, variant parfois plusieurs fois par an, existent sur le territoire de la Région bruxelloise.)

En conclusion, la proposition de résolution concilie le principe de « bonne gouvernance », avec le principe constitutionnel d'autonomie communale et **demande la mise en en place d'un audit général du fonctionnement des communes bruxelloises**, afin d'évaluer les différentes problématiques susmentionnées et d'y apporter les solutions qui s'imposent.

Alain DESTEXHE
Sénateur
Député régional bruxellois

Olivier de CLIPPELE
Député régional bruxellois